ID: 053-215301409-20221213-2022\_09\_106-DE

## COMMUNE DE LOUVERNÉ DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

Le 13 décembre 2022 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie VIELLE.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 27

PRÉSENTS : 21 VOTANTS : 23

POUR: 23

CONTRE:

Présents: Sylvie VIELLE, Nelly COURCELLE, Guy TOQUET, Céline BOUSSARD, Françoise RIOULT, Marie-Christine DULUC, Brice THOMMERET, Didier PERICHET, Patrick PAVARD, Josiane MAULAVE, Emmanuel BROCHARD, Michel BESNIER, Karine TITREN, Jean-Charles DURAND, Fabienne FOURNIER, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Franck DESCHAMPS, Laurence RETRIF, Christophe TAROT, Karine DOUZAMI, Gaétan MACHARD, Delphine BOISRAME, Grégory BODINIER, Linda GUEROT, Christian AUBRY, Déborah

BAHIER.

CONVOCATION 07 DECEMBRE 2022 <u>Absents excusés</u>: Josiane MAULAVE, Karine TITREN, Didier PERICHET, Emmanuel BROCHARD, Delphine BOISRAME et Karine DOUZAMI

AFFICHAGE 15 DECEMBRE 2022 Absents:

DÉLIBÉRATION N°2022-09-106 <u>Pouvoirs</u>: Delphine BOISRAME à Christian AUBRY et Emmanuel BROCHARD à Patrick PAVARD

DOMAINE

7.1.6 <u>Secrétaire de séance</u>: Marie-Christine DULUC

En application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Madame REROLLE Adeline, Directrice Générale des Services.

## OBJET: FINANCES LOCALES – TARIFS – Location de la salle "Les Pléiades" – Tarifs 2024

Exposé de Brice THOMMERET

Sur proposition de votre Commission des finances en date du 29 novembre 2022,

Ceci exposé.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29;

#### DELIBERE

#### ARTICLE UN

D'ACTUALISER comme suit les tarifs de location de la salle des Pléiades pour l'année 2024 :

Publié le

ID: 053-215301409-20221213-2022\_09\_106-DE

REUNIONS FAMILIALES – MARIAGES (la pour les mariages, dès lors qu'elle n'es disposition gratuitement à 14h00 la ve	st pas préalablement louée, la sa	alle pourra être mis
	Commune	Hors Commune
Salle + cuisine	1175,00€	1 408,00 €
Salle sans cuisine	1024,00€	1 232,00 €
Jour supplémentaire	391,00 €	470,00 €
VIN D'HONNEUR la journée le Week-E	nd (minimum 200 personnes)	
	Commune	Hors Commune
Salle + cuisine	547,00 €	1 214,00 €
Salle sans cuisine	391,00€	1024,00€

ASSOCIATIONS – COMITÉS D'ENTREPRISE - ENTREPRISES Après-midi ou soirées animations diverses – le week-end		
Apres mai ou sonces animations arreises he week en	Commune	Hors Commune
1 journée le week-end		The state of pages recognises industrialists that income
- Salle avec cuisine	1175,00€	1 408,00 €
- Salle sans cuisine	1024,00€	1 232,00 €
2ème journée consécutive le week-end		= -9-7,00 0
- Salle avec cuisine	391,00 €	470,00€
- Salle sans cuisine	391,00 €	470,00 €
JOURNÉE – DU LUNDI AU VENDREDI	332,000	170,000
JOOKNEE - DO EGNOLAG VENDREDI	Commune	Hors Commune
Acceptation lei 1001 de Leureum é evenemb	Commune	
Association loi 1901 de Louverné exerçant	T	rincipale a Louverne
- Salle avec cuisine	663,00 €	-
- Salle sans cuisine	513,00€	
Autres utilisateurs (Commune et hors		
commune)		
- Salle avec cuisine	1175,00€	1175,00 €
- Salle sans cuisine	1024,00€	1024,00 €
- Journée supplémentaire	391,00€	391,00 €
ANIMATIONS ET SPECTACLES NON DANSANTS (sans repa	as) (la journée	<ul><li>le week-end)</li></ul>
	Commune	Hors Commune
Association loi 1901 de Louverné exerçant son	780,00 €	
activité principale à Louverné.	780,00 €	
2ème journée consécutive	391,00€	
SOIREE THÉÂTRALE	- Alexandra de la companya de la com	
	Commune	Hors Commune
Organisée par une association locale exerçant son activité principale à Louverné	391,00€	-
REUNION DES FAMILLES LOUVERNEENES ET DE LEURS D'UN DEFUNT	PROCHES SU	ITE A L'INHUMATION
	Commune	Hors Commune
Famille Louvernéenne	Gratuité	Tiors commune
AUTRES TARIFS	Gratuite	
AUTRES TARIFS	C	Have Community
	Commune	Hors Commune
Vidéoprojecteur et écran (réservé aux entreprises,	107.00.0	107.00.6
associations ou collectivités publiques disposant des	187,00€	187,00 €
compétences techniques en interne)	440.00.0	110.00 -
Vidéo projecteur (sans écran)	110,00€	110,00 €
Écran (sans vidéo projecteur)	100,00€	100,00 €
<ul> <li>Caution pour vidéo projecteur et/ou écran</li> </ul>	515,00 €	515,00 €

ID: 053-215301409-20221213-2022 09 106-DE

iblie le

Nettoyage - Salle (et annex	es)	322,00 €	322,00€
- Cuisine (réfrigérateurs, fours et grilles))	322,00 €	32200 €	
- Annexes (sand	110,00 €	110,00€	
Cautions - Salle		662,00€	662,00 €
- Nettoyage salle	274,00 €	274,00 €	
- Nettoyage cuis	274,00 €	274,00 €	
Mise à disposition de gradins		413,00€	413,00€
Mise à disposition de louvernéennes	189,00€		
Mise à disposition mobilier d rondes)	95,00€	95,00 €	
Installations - tables & chaises		154,00 €	154,00 €
- tables		77,00 €	77,00 €
- chaises ou autres matériels		77,00 €	77,00 €
Rangement - tables & chaises		154,00 €	154,00€
- tables		77,00 €	77,00 €
- chaises ou autres matériels		77,00 €	77,00 €

## Soirée St Sylvestre : la tarification sera majorée de 20% quel que soit le type d'utilisation.

Les associations louvernéennes suivantes qui exercent leur activité à titre principal à LOUVERNÉ, pourront bénéficier d'une location gratuite d'une salle communale, quelle qu'elle soit, un jour par année civile : A.D.M.R. - Anciens combattants d'A.F.N.et Autres conflits - Amicale laïque des Ecoles Publiques - Association des Parents d'élèves des Ecoles Libres (APEL) - Arc-en-Ciel "Sports Loisirs" - Arc-en-Ciel Musique - Basket Club — Génération Retraités Louverné - Comité d'animation - Comité de Jumelage - Cosi Cantano Tutti - Cyclo Club Tourisme Louvernéen - Familles Rurales Louverné Sports - Moto club - Team VTT - Tennis de Table - Tennis Club- Musica - Arc-en-ciel GRS - Ecole Long Ho - La Plume Louvernéenne - Louverné Running - Association pour le don de sang bénévole — Association du potager de la Lande — Association Attrape jeux.

Scrapcopines53 (qui ne répond pas à l'ensemble des critères d'éligibilité) bénéficiera de cette gratuité 1 fois tous les 3 ans.

### ARTICLE DEUX

**DE MAINTENIR** le règlement des arrhes pour toute location de la salle des Pléiades (à l'exception des associations de Louverné) à 30 % du montant de la location, le montant des arrhes sera à payer maximum 3 mois avant le jour de la location et encaissé sans délai et non remboursable.

## LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré le 13 décembre 2022 Pour extrait conforme,

Le Maire

Sylvie VIELLE

#### Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- \* Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- \* Recours contentieux pour excès de pouvoir.